

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **3^e jour du mois de juillet 2012**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville d'Asbestos, à compter de 19h30. Sont présents à la séance:

- › Monsieur Hugues Grimard, maire
- › monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- › monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- › madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- › monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- › monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- › monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier-suppléant

La conseillère Nathalie Durocher a motivé son absence. Tous les membres du Conseil sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

2012-158

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé avec les ajouts suivants :

- 7.9 Contribution à la Corporation de développement socio-économique de la Ville d'Asbestos
- 7.10 Servitude d'utilité publique: autorisation de signatures

Adoptée.

2012-159

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2012, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

- › Lettre du Bureau du député Yvon Vallières nous informant de l'octroi d'une subvention spéciale de 8 000 \$ répartie sur 3 ans pour l'amélioration de la chaussée sur la rue Larochelle et le chemin Saint-Georges Nord.

- › Lettre du ministre de la Justice nous informant d'une modification de la contribution pénale de 10 \$ qui passera à 14 \$ à compter du 5 novembre 2012.
- › Lettre de la Commission municipale du Québec concernant la décision sur la reconnaissance pour fin d'exemption de taxes foncières de Cuisine-Amitié de la MRC des Sources.
- › Lettre de la Municipalité de Saint-Georges de Windsor informant la Ville d'Asbestos des mandats accordés pour la desserte en incendie sur le territoire de la municipalité.

DEMANDES DES CONTRIBUABLES

Aucune demande de contribuables n'est adressée au Conseil. On passe au point suivant à l'ordre du jour.

2012-160

HOMMAGE A MADAME GINETTE CORBEIL-BOUDREAU

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé et résolu à l'unanimité de rendre un hommage à madame Ginette Corbeil-Boudreau, employée municipale qui quitte son poste de brigadière scolaire. Madame Corbeil-Boudreau a exercé cette fonction pendant 22 années, soit depuis 1990. Les membres du Conseil municipal d'Asbestos la remercient sincèrement pour son travail exemplaire auprès des écoliers et écolières d'Asbestos et lui souhaite une bonne retraite.

Adoptée unanimement.

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2011 DE LA VILLE D'ASBESTOS

Monsieur Joël Minville de la firme comptable Roy Desrochers Lambert, senc. fait la présentation du rapport financier de la Ville d'Asbestos pour l'année 2011, lequel est remis aux membres du Conseil.

2012-161

ENREGISTREMENT DU RAPPORT FINANCIER 2011 DE LA VILLE D'ASBESTOS

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que soit enregistré le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers 2011 de la Ville d'Asbestos, rapport préparé par la firme comptable Roy Desrochers Lambert, senc.

Adoptée.

2012-162**APPROBATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MAI 2012**

Après étude et vérification de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de mai 2012, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits :

- Administration municipale	1 488 006,83 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de mai 2012:	1 488 006,83 \$

Adoptée.

2012-163**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-191 : TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 avril 2012;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié le 30 mai 2012, au moins 21 jours avant l'adoption du règlement;

CONSIDÉRANT que le traitement des élus à la Ville d'Asbestos est le même depuis 2004;

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du règlement relatif au traitement consenti aux élus municipaux, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'adopter ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2012-164**ADJUDICATION DU MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS : MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a lancé le 4 juin 2012 un appel d'offres par invitation auprès de firmes de la région pour un mandat pour services professionnels en communication pour la mise en œuvre d'une stratégie de communication;

CONSIDÉRANT que les firmes Création stratégique Absolu inc. et Cible solutions d'affaires inc. ont déposé chacune une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 18 juin 2012;

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées par un comité formé de trois personnes n'ayant aucun lien d'intérêt avec les fournisseurs et qui ne sont pas membres du Conseil municipal à partir d'une grille d'évaluation pondérée;

CONSIDÉRANT que la greffière a agi à titre de secrétaire du comité de sélection et n'a pas évalué les offres;

CONSIDÉRANT que les résultats de l'analyse des offres sont les suivants :

	<u>POINTAGE</u> <u>INTÉRIMAIRE</u>	<u>PRIX</u> <u>(TAXES INCLUSES)</u>	<u>POINTAGE</u> <u>FINAL</u>
Création stratégique Absolu inc.	83 %	112 367,06 \$	11.83
Cible solutions d'affaires inc.	74 %	88 731,96 \$	13.97

CONSIDÉRANT que seules les offres qui ont obtenu un pointage de 70 % ou plus pour l'analyse qualitative (pointage intérimaire), le prix a été considéré et que conformément à la loi, le pointage final de chaque offre retenue s'établit selon la formule suivante :

$$\frac{(\text{pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix}}$$

CONSIDÉRANT que le contrat doit être adjugé au fournisseur dont l'offre a obtenu le meilleur pointage final;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos mandate la firme Cible solutions d'affaires inc. de Sherbrooke pour les services professionnels en communication pour la mise en œuvre de la stratégie de communication, conformément à l'offre déposée le 18 juin 2012 pour le montant total incluant les taxes de 88 731,96 \$.

De plus, que le Conseil autorise le directeur général et greffier-suppléant à signer l'ensemble des documents reliés à ce mandat.

Adoptée.

2012-165

PACTE RURAL, VOLET LOCAL : PROJET « RESSOURCERIE DE LA CROISÉE »

Dans le cadre du programme du Pacte rural, volet local, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos recommande le projet de La Croisée des sentiers intitulé : *Ressourcerie de La Croisée* pour un montant de 7 500 \$ afin de permettre la mise à niveau du bâtiment.

Adoptée.

2012-166

RACHAT DU VEHICULE DU SERVICE D'INSPECTION (SMART)

Considérant que le contrat de location du véhicule du service d'Inspection est échu et qu'il y a lieu de prendre une décision à l'effet de le rendre au concessionnaire ou bien de le racheter, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu de procéder au rachat du véhicule au coût de 9 187,20 \$, plus taxes afférentes. De plus, que le directeur de l'Inspection et du Développement durable, monsieur David Bélanger, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, les documents permettant de finaliser la transaction.

Adoptée.

2012-167

VENTE DE TERRAINS INDUSTRIELS A LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA VILLE D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a mis sur pied la Corporation de développement socio-économique dont un des mandats est de promouvoir le développement du parc industriel;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a acquis des terrains pour un développement industriel et qu'il est opportun de vendre les terrains à ladite Corporation pour en faciliter la gestion et la promotion;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos vende à la Corporation de développement socio-économique de la Ville d'Asbestos les terrains industriels tels que montrés dans le croquis ci-dessous, au coût de 1,70 \$ le mètre carré.



Que le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents nécessaires à la transaction.

Que Me Michel Drouin, notaire, soit mandaté pour la transaction.

Adoptée.

2012-168

VENTE DE LISIÈRES DE TERRAINS SUR LA RUE FILION : AUTORISATION DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2009-186 adoptée le 6 juillet 2009;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser certains éléments suite à des évaluations budgétaires;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, les contrats notariés nécessaires à la vente de lisières de terrain de propriétés de la rue Filion, le tout plus amplement détaillé dans une lettre d'entente signée avec les propriétaires concernés.

Adoptée.

2012-169

CONTRIBUTION À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA VILLE D'ASBESTOS

Considérant que la Corporation de développement socio-économique désire acquérir le 172, rue du Roi afin de mettre en œuvre un projet de revitalisation du boulevard Saint-Luc et ses environs;

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé de la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos accorde un montant de 220 000 \$ à titre de contribution spéciale à la Corporation de développement socio-économique de la Ville d'Asbestos pour permettre l'acquisition du 172, rue du Roi à Asbestos.

Adoptée.

2012-170

SERVITUDE POUR UTILITÉ PUBLIQUE : AUTORISATION DE SIGNATURES

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'autoriser le maire et le directeur général et greffier-suppléant à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, un acte de servitude d'utilité publique en arrière lot du Développement du Plateau du Roi avec Hydro-Québec et Bell Canada. Que Me Denis Gauthier, notaire soit mandaté pour effectuer la transaction.

Adoptée.

2012-171

ENGAGEMENT D'UNE EMPLOYÉE OCCASIONNELLE AU POSTE DE PRÉPOSÉE AUX PROPRIÉTÉS

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu de procéder à l'engagement de Chantal Leroux au poste de préposée aux propriétés (employée occasionnelle sur appel) au taux horaire d'une classe 3, échelon 1 de la convention collective des employés municipaux. La date d'embauche de madame Leroux est le 18 juin 2012.

Adoptée.

2012-172**SOUSSION : TRAVAUX DE RÉPARATION DU CLOCHER DE L'ÉDIFICE CULTUREL SAINT-AIMÉ**

CONSIDÉRANT la préparation de plans et devis par l'architecte Jacques Binette pour réparer le clocher de l'Édifice culturel Saint-Aimé;

CONSIDÉRANT que suite à une soumission sur invitation pour les travaux de réparation du clocher de l'Édifice culturel Saint-Aimé, trois soumissions ont été déposées comme suit :

- Construction B. Bélanger & fils inc.	:	54 500,00 \$
- MVP Construction inc.	:	57 481,75 \$
- S.G. Construction inc.	:	78 183,00 \$

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu de confier le contrat à Construction B. Bélanger & fils inc. pour les travaux de réparation du clocher, le tout selon le prix soumissionné soit 54 500 \$, incluant les taxes afférentes.

Adoptée.

2012-173**SOUSSION : TRAVAUX DE RÉFECTION DU CENTRE DE LOISIRS NOTRE-DAME-DE TOUTES JOIES (PHASE II)**

Suite à une soumission sur invitation pour la réalisation de la phase II des travaux de réfection du Centre de loisirs Notre-Dame de Toutes-Joies, deux soumissions ont été déposées comme suit :

- Construction Carl Poirier inc.	:	100 357,42 \$
- MVP Construction inc.	:	66 902,41 \$

Après avoir pris connaissance des prix soumis pour la réalisation des travaux, prix qui s'avèrent plus élevés que prévus, le Conseil municipal désire octroyer le contrat en partie seulement. Par conséquent, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu de confier les travaux à MVP Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les sections 1 et 2, selon le prix soumissionné pour ses sections, soit 37 000 \$, incluant les taxes afférentes.

Adoptée.

2012-174**ACHAT DE BÂTIMENTS DE SERVICE POUR LES PARCS DOLLARD ET 4H**

Suite à une offre faite à la Ville d'Asbestos par Anpro Démolition pour des bâtiments de service qui pourraient être utiles dans les parcs municipaux, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'autoriser l'achat de deux (2) bâtiments de service qui seront placés au parc Dollard et au parc 4H dans le secteur Saint-Barnabé, au coût de 23 000 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

2012-175

CONTRIBUTION A LA FÊTE MATERNITÉ-PATERNITÉ

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos contribue un montant de 500 \$ pris dans les fonds du tournoi de golf du maire, et ce, pour l'organisation de la Fête maternité-paternité le 3 novembre 2012, activité organisée par les Partenaires de la petite enfance de la MRC des Sources.

Adoptée.

2012-176

ORIENTATION A L'ÉGARD DU PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 112 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1), les MRC ont le pouvoir de constituer et de gérer les parcs régionaux afin de mettre l'accent sur la valorisation de territoires d'intérêts récréatifs;

CONSIDÉRANT que le site du mont Ham est identifié au Schéma d'aménagement de la MRC des Sources depuis 1985 comme étant un site récréotouristique représentant le plus fort potentiel en terme de développement et de mise en valeur des spécificités du territoire;

CONSIDÉRANT que par voie de résolution, le 28 novembre 2007, la MRC des Sources a déclaré son intention de créer un parc régional et d'obtenir le statut lui reconnaissant l'entière responsabilité du Parc régional du Mont Ham, et ce, en vertu des compétences qui lui sont conférées par la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1);

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a, le 14 mars 2008, en conformité avec le «Cadre de référence gouvernemental pour la création des parcs régionaux», émis un avis favorable amenant la MRC des Sources à l'étape d'élaboration d'un plan provisoire d'aménagement et de gestion du Parc régional du Mont Ham;

CONSIDÉRANT que le projet de Parc régional du Mont Ham a été identifié comme élément porteur de diversification économique pour la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet a une portée touristique majeure pour la MRC des Sources et offre un fort potentiel de création de nouveaux emplois;

CONSIDÉRANT que le projet de Parc régional du Mont Ham est inscrit dans la planification stratégique d'instances locales et régionales;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a procédé à la réalisation d'études et des travaux conduisant à l'élaboration du plan provisoire d'aménagement et de gestion du Parc régional du Mont Ham;

CONSIDÉRANT le dépôt au conseil de la MRC des Sources, le 16 avril 2012, du document «Plan provisoire d'aménagement et de gestion du Parc régional du Mont Ham» par la firme Urbanex;

CONSIDÉRANT que le document «Plan provisoire d'aménagement et de gestion du Parc régional du Mont Ham» reflète les préoccupations et les attentes de la population

émises lors des différentes assemblées publiques de consultation dont la dernière a eu lieu, le 3 décembre 2011;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a organisé, en collaboration avec la firme Urbanex, une tournée dans les municipalités locales afin de présenter aux élus et à certaines entreprises invitées, les investissements et les acquisitions prévus ainsi que les retombées économiques potentielles de la création du Parc régional du Mont Ham, et ce, dans chacune des municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT que ces rencontres ont eu lieu successivement le 12 juin pour les municipalités de Saint-Adrien et Ham Sud, le 19 juin pour les municipalités de Wotton, Saint-Georges-de-Windsor et Asbestos et le 20 juin pour les municipalités de Saint-Camille et Danville;

CONSIDÉRANT que lors de ces rencontres, les élus présents ont pris connaissance des investissements et des acquisitions prévus pour la réalisation du Parc régional du Mont Ham, qui s'élèvent à 1 200 000 \$ plus d'autres frais adjacents (frais de gestion et assurance) pour un montant d'environ 24 000 \$ annuellement (en annexe «Investissement / Immobilisation»);

CONSIDÉRANT que la quote-part globale de 96 087 \$ sera répartie sur les municipalités locales selon les barèmes utilisés (budget) par la MRC des Sources dans le calcul des quotes-parts annuelles (en annexe «Investissement / Immobilisation»);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos donne son appui à la MRC des Sources pour la réalisation du projet de Parc régional du Mont Ham;

QUE la Ville d'Asbestos donne son accord de principe à la MRC des Sources et mandate cette dernière de procéder suite à l'obtention du statut du Parc régional pour le Mont Ham aux négociations des investissements et des acquisitions prévus dans le cadre du plan provisoire d'aménagement et de gestion et ce, pour un montant maximum de 1 200 000 \$.

QUE la Ville d'Asbestos est favorable au projet présenté pour l'acquisition du bâtiment auprès de la Municipalité de Saint-Joseph de Ham-sud, la Ville proposant que l'achat se fasse pour le solde de l'hypothèque.

Adoptée.

RAPPORT MENSUEL D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

Le Conseil prend connaissance du rapport du mois d'avril 2012 préparé par M. David Bélanger, directeur du Service de l'inspection, qui se détaille comme suit :

	NOMBRE DE PERMIS	VALEUR DÉCLARÉE	CUMULATIF
JANVIER	7	42 000 \$	42 000 \$
FÉVRIER	5	26 100 \$	68 100 \$
MARS	22	525 277 \$	593 377 \$
AVRIL	51	1 400 591 \$	1 993 968 \$
MAI	69	295 750 \$	2 289 718 \$

2012-177**DÉCISION SUR DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2012-003**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble du 242, boulevard Simoneau à Asbestos;

CONSIDÉRANT que la demande est à l'effet de réduire la marge arrière à 3,40 mètres plutôt que les 8 mètres requis, tel que le prescrit le règlement de zonage numéro 2006-116 de la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'accorder la dérogation mineure visant l'immeuble du 242, boulevard Simoneau à Asbestos.

Adoptée.

2012-178**DÉCISION SUR DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2012-004**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble du 189, rue Dussault à Asbestos;

CONSIDÉRANT que la demande est à l'effet de permettre que soit implanté un bâtiment complémentaire attaché à 0,06 mètre de la ligne latérale droite plutôt que 2 mètres tel que le prescrit le règlement de zonage numéro 2006-116 de la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil de refuser la demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu de refuser la dérogation mineure visant l'immeuble du 189, rue Dussault à Asbestos.

Adoptée.

2012-179**NOMINATION DE JOSEE VAILLANCOURT POUR L'ÉMISSION DE CONSTATS D'INFRACTION**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que madame Josée Vaillancourt, préposée au service d'Inspection, soit autorisée à émettre et signifier des constats d'infraction à des contrevenants aux règlements municipaux suivants: tous les règlements d'urbanisme (zonage, lotissement, construction, permis et certificats et plans d'aménagement d'ensemble), animaux, gestion de l'eau potable, gestion des matières résiduelles, nuisances, raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égouts et article 25 du règlement relatif à la sécurité incendie qui a trait aux foyers extérieurs.

Adoptée.

2012-180**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-192 : RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LA VILLE D'ASBESTOS**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du règlement ordonnant et décrétant l'établissement d'un service de sécurité incendie pour la Ville d'Asbestos, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'approuver le règlement numéro 2012-192 et qu'il soit transcrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2012-181**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-193 : RÈGLEMENT RELATIF À LA SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 4 juin 2012 par le conseiller Alain Roy;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a préalablement reçu copie du règlement ordonnant et décrétant une nouvelle réglementation en matière de sécurité incendie pour la Ville d'Asbestos,

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'approuver ledit règlement numéro 2012-193 et qu'il soit transcrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est adressée au Conseil, on passe au point suivant à l'ordre du jour.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- › Le conseiller Alain Roy présente le projet culturel proposé par les artistes Jacky-George Lafarge ayant pour sujet le puits minier.
- › Le conseiller Serge Boislard demande que la Ville d'Asbestos transmette des lettres de félicitations à Monsieur Yvon Vallières, Monsieur Bernard Coulombe et au Gouvernement du Québec pour leur implication dans la relance de Mine Jeffrey.
- › Le conseiller Jean Roy mentionne que les travaux de réfection du boulevard Saint-Luc vont bon train.
- › La conseillère Nicole Forgues dit quelques mots sur l'assemblée générale annuelle de la Maison des familles. Elle mentionne que la Marche pour la santé dont elle est présidente du comité organisateur a permis d'amasser 15 500 \$. Elle rappelle que le concours « Maisons et entreprises fleuries » est en cours et que des juges vont passer dans les rues dans les prochaines semaines.

- Monsieur le maire termine en félicitant l'ensemble de l'équipe municipale et les membres du Conseil pour l'organisation de l'événement soulignant l'annonce du prêt gouvernemental à Mine Jeffrey.

2012-182

NOMINATION MAIRE-SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller, appuyé par le conseiller et résolu que monsieur Serge Boislard soit nommé maire-suppléant pour un terme de quatre (4) mois, et ce, conformément à la Loi.

Adoptée.

2012-183

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues que la présente séance soit levée à compter de 21 h 05.

Adoptée.

HUGUES GRIMARD, MAIRE

**GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-SUPPLÉANT**

/lg